

Compte Rendu : Réunion de la Task Force sur la Surveillance de l'Espace Civique

Strasbourg, le 14 octobre 2024

Après avoir remercié les participants de leur présence, Jean Louis Durand Drouhin (ESAN) indique qu'il s'agit de la première réunion de la « Task Force pour la surveillance de l'espace civique ».

Il rappelle qu'une réunion, en quelque sorte, « de préfiguration », s'est tenue en avril dernier dans le cadre de la Conférence des OING. Cette réunion faisait suite à l'alerte donnée par l'Association ARCI, membre du Réseau ESAN, sur les conséquences néfastes en Italie d'une réforme dite du Tiers secteur qui en y introduisant les règles du marché tend à imposer aux associations un mode de fonctionnement semblable à celui des entreprises. Cette réunion à laquelle avait bien voulu participer Jeremy Mac Bride , Président du Comité des experts, a permis de mettre en évidence, outre leur nombre croissant, la grande diversité des atteintes aux droits et liberté des associations . De nombreuses associations se sentent menacées, on cherche à dénaturer le sens de leur action , limiter leurs moyens ou dévoyer leurs activités en les instrumentalisant.

L'évolution du paysage politique en Europe après les élections européennes et plusieurs élections nationales rend notre sujet d'une particulière actualité.

C'est dans ce contexte que se tient cette première réunion la « Taskforce pour la surveillance de l'espace civique ».

Aujourd'hui deux points sont à l'ordre du jour :

- 1) Présentation et discussions des conclusions du rapport de l'Observatoire citoyen sur la financiarisation et la marchandisation des associations par Marianne Langlet du Collectif des associations citoyennes, association française à l'initiative de cet Observatoire
- 2) Discussion sur le rôle que la Task Force , ses objectifs, comme instrument de veille et d'alerte ainsi que de soutien aux associations en difficulté.

1) Présentation et discussion des conclusions du Rapport sur la marchandisation et la financiarisation des associations

(Le texte de la présentation par Marianne Langlet est annexé ce compte rendu, nous ne retiendrons ici que les principaux points de la discussion)

• Définition de la marchandisation :

- Marianne Langlet explique que cette marchandisation est largement influencée par le "New Public Management" et les standards du Marché Public Européen, traitant les associations comme des entreprises commerciales. Les associations sont dès lors soumises aux processus de marché et les subventions de fonctionnement sont perçues comme des aides d'Etat soumises aux règles de la concurrence libre et non faussée.
- Ce contexte européen encourage en France le recours à des appels d'offre ou appels à projet plutôt qu'aux subventions de fonctionnement. Cette transformation des financements renverse le rapport des pouvoirs publics aux associations. Elles deviennent des « prestataires de service », ce qui

réduit leur rôle d'interpellation politique et social, leur autonomie et leur capacité de défense des droits humains fondamentaux.

-
-

- **Évolution du financement :**

- Marianne Langlet souligne qu'en France, par exemple, la place des subventions dans la part des recettes associatives a baissé de 41% entre 2005 et 2017 quand la part des ressources marchandes a augmenté de 34%. Ce recours de plus en plus importants aux ressources marchandes fragilise la fonction de tissu social des associations en écartant les personnes les plus précaires.

- **Impact de la financiarisation :**

- L'entrepreneuriat social qui appuie l'idée que les techniques venues des entreprises privées pourraient résoudre les problématiques sociales et environnementales offre un terreau favorable au développement de l'investissement à impact qui est poussé en Europe par le monde financier et assure pouvoir faire « du bien » et du profit. Cette financiarisation des associations qui les pousse à transformer leurs actions en produits d'investissement, qui implique une logique de paiement aux résultats, apparaît comme un puissant carcan pour les libertés associatives et la capacité d'interpellation des associations. Ces approches occultent souvent les missions d'intérêt public, et réduisent les associations à des structures productives soumises aux lois du marché.

2. Discussion

- **Italie (Marco Mini, ARCI) :**

- Marco souligne que la Loi du Tiers Secteur en Italie impose un contrôle bureaucratique accru aux associations et intensifie leur dépendance aux ressources marchandes, au détriment de leur autonomie. Le cadre actuel les transforme en prestataires de services publics et limite leur liberté d'action.

- **Pays-Bas (Harry Hummel, CURE Campaign) :**

- Harry évoque la transformation des associations de logement social en structures quasi-commerciales, ce qui corrompt leur mission sociale d'origine. Face à cette pression, il recommande que les associations refusent les financements gouvernementaux si cela les contraint à se conformer aux règles de marché privé, pour préserver leur indépendance.

- **Belgique :**

- Certains petits groupements religieux belges rencontrent des difficultés à ouvrir des comptes bancaires, les banques leur reprochant un volume de transactions insuffisant pour se conformer aux obligations de lutte contre le blanchiment d'argent. La « débancarisation » qui en résulte limite fortement leur capacité à fonctionner. Le ministre est intervenu pour défendre leurs droits. Il est également noté que depuis 2021, les associations en Belgique ont été intégrées au Code des sociétés, ce qui soulève des préoccupations quant à leur statut et à leur financement.

- **Norvège et Suède :**

- Christian Hellevang (FUG) apporte une perspective sur les pays nordiques. Il souligne que les travailleurs volontaires sont souvent rémunérés, ce qui introduit un modèle très différent. Il observe également que le secteur associatif municipal devient de plus en plus étroitement lié aux contraintes fiscales et aux attentes du secteur privé, menaçant les espaces d'action autonome.

-

- **Suisse**

-

- Cyril Ritchie, représentant de CIVICUS à la Conférence des oings rappelle qu'il a été le 1^{er} Président du Comité des experts qui vient de publier un rapport sur la stigmatisation des associations en Europe.
- Il dit qu'il n'est pas contre les méthodes du business dans les associations dont certaines ont besoin. Il faut veiller à ne pas condamner l'entrepreneuriat social.
- Il rappelle qu'il existe le rapport annuel de CIVICUS sur l'état de la société civile et que des données nombreuses avaient été rassemblées par l'Agence des Droits fondamentaux. Que par ailleurs, si beaucoup d'initiatives ont déjà été lancées, il est important de travailler en lien avec la Commission permanente de la Conférence ainsi que l'Assemblée parlementaire.

-

- Les membres présents de la CCEG (Simon Freudig ; Bernhard Mergel ; Mathilde Cornu venant de Suisse, Allemagne et France) : proposent la création d'une association inter-européenne pour une meilleure coopération au sein des OING francophones et germanophones.

-

Au terme des différents témoignages Marianne Langlet : rappelle que la notion de non-lucrativité recoupe des interprétations différentes selon les pays européens et au niveau de l'Union européenne. Il serait intéressant de défendre une définition exigeante de cette notion pour préserver la notion d'intérêt général. Par ailleurs, il serait important de préserver les associations des logiques de marchés en les intégrant dans le champ des services d'intérêt généraux non économiques au niveau européen. Cette intégration permettrait aux Etats de maintenir et renforcer les subventions de fonctionnement.

2) Propositions pour un Mécanisme de Veille, alerte et de soutien aux associations :

- A partir d'un premier état des lieux à l'initiative du secrétariat de la Conférence il est apparu que plusieurs dispositifs, organisations, réseaux étaient engagés dans la surveillance, l'identification, des atteintes aux droits et libertés des associations en Europe (par exemple l'Agence pour les Libertés fondamentales de l'Union Européenne/FRA, l'association internationale CIVICUS qui publie un rapport annuel sur l'état de la société civile, le Forum civique européen, le Centre européen pour le droit des organisations à but non lucratif qui publie le baromètre CSO meter,
 - *Lotta Valtonen* (CoE) informe que la FRA réalise actuellement une cartographie de l'espace civique, qui pourrait être intégrée au sein de notre Task force.

Ce travail est essentiel pour établir des politiques en faveur du respect des valeurs fondamentales.

Dans ces conditions, sans ignorer le travail de mise en relation des différents acteurs qui s'effectue déjà notamment à l'initiative du FRA, la Task force dans le cadre de la Conférence et en relation avec le Comité des experts pourrait constituer un espace d'échanges, de convergence et de mutualisation.

De même, il conviendrait de déterminer selon quelles modalités il serait possible d'accompagner et de soutenir les associations en difficultés.

Enfin, si cela est envisageable en dehors du champ social, la Task force pourrait contribuer à la rédaction de Recommandation et à l'élaboration de Réclamation collective, outils dont s'est dotée la Conférence.

En conclusion

- 1) il est décidé de garder le contact entre les associations présentes à la réunion**
- 2) d'adresser un compte rendu de la réunion, à chacun des présents en lui proposant de préciser et compléter son propos**
- 3) de prévoir une nouvelle rencontre des membres de la Task force lors de la session de Printemps de la Conférence (une ou deux réunions intermédiaires pourraient être organisées en visio)**
- 4) de poursuivre la réflexion sur la marchandisation des associations, un deuxième rapport de l'observatoire de la marchandisation et de la financiarisation approfondira le sujet et plutôt axé cette fois sur des pistes possibles de « démarchandisation ». Il pourrait être présenté lors de la session de Printemps**

- 5) sur ces mêmes sujets, il apparaît utile de travailler à une ébauche de carte de l'Europe, d'envisager un espace de croisement des différents constats sur les processus de marchandisation et financiarisation des associations et de veille sur leurs mécanismes qui entravent les libertés associatives et fragilise l'espace civique européen. Pour cela, il serait demandé à chacun ,pour compléter les premières informations déjà recueillies, de bien vouloir remplir un questionnaire qui pourrait être dans un premier temps adressé aux associations membres de la Task force avant un envoi à toutes les associations membres de la Conférence
- 6) En lien avec le Secrétariat de la Présidence des contacts vont être pris avec plusieurs organisations engagées dans la veille et l'identification des atteintes au droits et libertés des associations ainsi que dans la défense de la place et du rôle de la société civile, pour examiner les possibilités de coopération et de mutualisation dans le cadre particulier et spécifique de la Conférence des oings.

La proposition de créer un mécanisme de veille, d'alerte et de soutien au sein de la COING a reçu un soutien fort, ainsi que l'idée de contribuer à faire converger diverses initiatives de surveillance civique à travers l'Europe.

L'objectif final reste la mise en œuvre d'initiatives pour renforcer l'autonomie et les missions sociales des associations, afin qu'elles continuent à jouer un rôle essentiel dans la défense des droits fondamentaux.